



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17 JUIN 2021

Monsieur Tom Boes
6, route de Bissen
L-9173 Michelbouch

N/Réf.: 99739

Monsieur,

En réponse à votre requête du 17 mai 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre de la commune d'ERPELDANGE/SURE: section B d'ERPELDANGE (Auf Weisselter), sous les numéros 1735/4214, 1731 et 1731/2, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 30 janvier 1951 concernant la protection des bois, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le déboisement sera réalisé sur des terrains inscrits au cadastre de la commune d'ERPELDANGE/SURE: section B d'ERPELDANGE, sous les numéros 1735/4214, 1731 et 1731/2, au lieu-dit « Auf Weisselter », conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **27,20 ares**.
3. Dans un délai de 3 ans, il faut procéder à la reconstitution d'un peuplement forestier par plantation, semis ou régénération naturelle, après avoir demandé conseil préalablement au préposé de la nature et des forêts.
4. Le préposé de la nature et des forêts (M. Kim Speidel, tél : 621 202 156) sera averti avant le commencement des travaux de déboisement.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune d'ERPELDANGE/SURE